PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 20 décembre 2022 à 19h20. En conformité avec l'article 154 du Code Municipale du Québec, la séance débute plus tôt que prévue c'est-à-dire 19h20 au lieu de 19h30 comme il était prévu initialement.

### À laquelle sont présents :

La mairesse	Andrée Dubé		
Les conseille	rs et conseillères :		
Siège no 1	Claudia Beaulieu	Siège no 4	Richard B. Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent. Sept (7) personnes sont présentes dans l'assistance.

Le conseil a reçu un avis de convocation le 16 décembre par courriel conformément à l'article 152 du *code municipal*.

La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

## 22-12259 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et sur le site web de la Municipalité et il a aussi été distribué aux résidences des citoyens.

#### 22-12260 Prévisions budgétaires 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déterminé les prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes et est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2023 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Dépenses spécifiques	Budget 2022	Budget 2023
Administration générale	368 205\$	400 590\$
Sécurité publique	164 388\$	166 955\$
Transport	638 465\$	826 780\$
Réseaux d'égouts et assainissement des eaux	57 580\$	45 100\$
Matières résiduelles	104 411\$	111 766\$
Installations septiques des résidences isolées	16 455\$	18 075\$
Aménagement, urbanisme et développement	319 128\$	326 071\$
Loisir et culture	166 450\$	83 395\$
Frais de financement	10 154\$	11 161\$
Transfert taxes générales-Immobilisations	-	22 523\$
Affectation en Immobilisation-incendie et véhicules	24 000\$	-

Remboursement de dettes	109 400\$	111 843\$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	1 978 636\$	2 124 259\$

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Revenus spécifiques	Budget 2022	Budget 2023
Taxes foncières générales et spéciales	543 763\$	585 182\$
Taxes par tarification	226 349\$	242 588\$
Paiement tenant lieu de taxes	62 261\$	86 213\$
Redevances et revenus éoliens (tranche 1)	215 000\$	218 500\$
Services rendus aux municipalités	81 210\$	93 000\$
Autres recettes de sources locales (dont 71 000\$ Redevances Éoliennes tranche 2)	107 070\$	177 270\$
Services rendus	177 060\$	222 025\$
Transferts inconditionnels (péréquation)	250 843\$	179 926\$
Transferts conditionnels	315 080\$	319 555\$
TOTAL DES RECETTES	1 978 636\$	2 124 259\$

# 22-12261 Programme triennal des dépenses en immobilisation

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations suivantes pour les années 2023, 2024 et 2025 :

TITRE DU PROJET	2023	2024	2025	TOTAL
Entretien - pavage de rues	30000	30000	30000	90000
Rechargement de routes	40000	40000	40000	120000
Ponceaux (3 par année)	84000	84000	84000	252000
Soudeuse (garage)	13600	10000	7500	31100
Camions voirie	0	55000	55000	110000
Loader/souffleur	0	650000	0	650000
Salle de bain - salle à dîner (garage)	63000	0	0	63000
Éclairage garage	0	6000	6000	12000
Éclairage public (lampes rues)	1750	1750	1750	5250
Mâchoire de vie	27300	0	0	27300
Incendie, autres équipements	6500	6500	6500	19500
Rangement pour unité pompier	15750	0	0	15750
Articles loisirs (poteaux patinoires et autres)	7500	1000	1000	9500
Équipements pour salle des loisirs	1000	1000	1000	3000
Réno Édifice Mun. (Bureau, salle C-M. et salle de conférence)	23122	20000	7500	50622
Thermopompes Édifice Mun.	60000	0	0	60000
Équipements Informatiques	12000	6000	6000	24000
Achats terrains 85 MTQ	60000	0	0	60000
Achat Centre Communautaire	52844	0	0	52844
Projet Caserne (plans etc. et bâtiment)	68250	2500000	0	2568250
Projet Église (études, carnets et plans)	40000	15000	55000	110000
TOTAL DES DÉPENSES:	606616	3426250	301250	4334116

Pour les dépenses en Immobilisations 2023, le financement des projets et des achats sera réparti approximativement de la façon suivante :

1. TECQ (Retour de la taxe sur l'essence):	44 828\$
2. SUBVENTIONS:	68 250\$
3. BUDGET COURANT:	123 993\$
4. SURPLUS RÉSERVÉ :	56 700\$
5. SURPLUS LIBRE :	197 001\$

6. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 369: 52 844\$
7. FINANCEMENT/EMPRUNT : 63 000\$

Total = 606 616\$

### 22-12262 Période de questions

À 19h27 Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les questions doivent porter uniquement sur les points l'ordre du jour. Les sujets discutés sont, entre autres :

- Retour sur les demandes d'appuis financiers concernant des activités proposées par une citoyenne ;
- Questions sur certains montants d'aide financière accordés aux organismes ;
- Questions sur l'achat potentiel du Centre Communautaire ;
- Questions sur les revenus éoliens ;
- Questions sur le projet Cours d'école ;
- Question sur le système de chauffage du garage municipal et sa capacité, et sur les échanges de services potentiels entre le garage municipal et une future caserne ;

## FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Carole Desbiens, la réunion est maintenant fermée. Il est 20h20, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT
Je, Andrée Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
Andrée Dubé, mairesse
Michael Marmen, directeur général